

Aurillac, le 11 septembre 2020

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

Monsieur le Premier ministre,

J'ai pris connaissance du plan de relance que vous avez présenté le 3 septembre dernier, en particulier de votre volonté de « réinvestir, aux côtés des Régions, dans les lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires les moins denses et mieux les relier aux zones urbaines, notamment lorsqu'il n'existe pas d'autre mode de transport adapté ». J'ai également noté avec intérêt que vous souhaitez « redévelopper des offres de train de nuit ».

Je souhaite dans ce contexte attirer votre attention sur la situation singulière du département du Cantal. Sa ville préfectorale Aurillac se trouve en effet à plus de 12 heures aller-retour de Paris par la route et plus de 14 heures aller-retour par le train ! Il faut plus de 9 heures aller-retour pour rejoindre Lyon, notre capitale régionale, par la route et 11 heures avec le train.

Cet enclavement s'est aggravé ces dernières décennies avec la suppression des trains directs et du train de nuit.

Il faut aujourd'hui plus longtemps qu'il y a 30 ans pour rejoindre Paris en train !

Et si des efforts ont pu être réalisés par le Département pour améliorer le réseau routier et les temps de parcours vers les autoroutes, ils ont été partiellement anéantis par la décision de votre prédécesseur de diminuer la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur le réseau routier secondaire. Mesure qui s'applique encore de manière totalement surréaliste sur la RN 122 qui traverse le département d'est en ouest, alors que le Conseil départemental a saisi l'opportunité offerte par la loi de relever la vitesse maximale sur son réseau.

En juin 2019, dans le cadre de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, j'avais défendu l'idée d'étudier le déploiement d'une nouvelle génération de trains de nuit et proposé dans l'Hémicycle à l'occasion de ce débat qu'une expérimentation soit menée en direction du Cantal et d'Aurillac. L'Assemblée nationale avait d'ailleurs approuvé la demande d'un rapport au gouvernement sur la relance des trains de nuit et l'opportunité de privilégier une nouvelle génération de trains propulsés à l'hydrogène qui présenterait l'intérêt de réduire leur empreinte écologique.

.../...

.../...

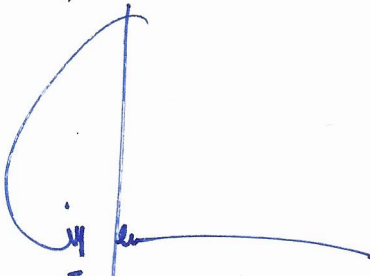
Vous avez annoncé la mise en service de trains de nuit entre Paris et Nice et entre Paris et Tarbes. Aussi, j'en appelle aujourd'hui à votre arbitrage pour que, compte tenu de sa situation inédite, le Cantal puisse bénéficier du plan de relance dans le domaine ferroviaire et que la mise en service d'un train de nuit de nouvelle génération entre Paris et Aurillac puisse être expérimentée.

La crise sanitaire a confirmé l'attractivité de zones rurales comme le Cantal. Mais ce regain d'attractivité, auquel nous travaillons depuis deux décennies, ne pourra se confirmer que si les voies de communication et moyens de transport sont significativement améliorés et permettent notamment un accès à la capitale dans des délais acceptables pour les habitants du Cantal et celles et ceux qui voudraient le rejoindre.

Vous avez à plusieurs reprises, depuis votre prise de fonction, insisté sur votre volonté d'apporter des réponses concrètes aux territoires. J'espère donc votre écoute et reste à votre disposition pour évoquer plus en détail ce sujet essentiel pour notre département.

Je vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter et vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

*bien à vous*



Vincent DESCOEUR  
Député du Cantal